



Conseil communal de la Ville de Pully

Rapport de la commission ad hoc au Conseil communal de la Ville de Pully

**Chemins du Val d'Or et du Coteau
Renouvellement des conduites industrielles - mise en
séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux - réfection
de la chaussée - création d'une liaison de mobilité douce et
aménagements paysagers
Crédit demandé CHF 1'370'000.00**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad hoc s'est réunie le 22 mai 2017 dans les locaux de la Damataire.

La Municipalité était représentée par :
MM M. Zolliker, Municipal de la DTSI, M. Lassueur, Chef de service, M. Brasey, chef de
projet, M. Levet DTSI,
pour le service de la DUE : MM Daucourt, chef de service et M. Defois.

Membres de la commission présents : Mmes E. Fedrigo et G Padez, MM F. Bongard,
G. Cuche, PW. Loup, JM Sottas, D. Stanek.
La présidence est assurée par M. Ph. Haldy, en remplacement de M. J-R. Chavan

La commission s'est réunie en présence des représentants de la DTSI et du DUE, que nous
remercions vivement pour tous les éclaircissements qu'ils nous ont volontiers donnés.

Le projet se résume de la manière suivante :
La ville de Pully devant refaire son système de conduites industrielles et installer des
séparatifs pour les eaux sur le chemin du Val d'Or a négocié avec les riverains de ce chemin
privé la constitution d'une servitude permettant de réaliser une liaison nord-sud en créant
une jonction avec le chemin du Coteau pour piétons et cycles, en échange de quoi elle
prend en charge la réfection de la chaussée et son élargissement ainsi que l'aménagement
des canalisations et autres conduites industrielles.

La commission a discuté de la synchronisation des travaux, avec si possible une seule phase
d'ouverture du chemin du Val d'Or pour eau, gaz, électricité et séparatifs, ce qui devrait
être le cas.

Le Chemin du Val d'Or sera élargi puis entretenu par la Ville de Pully.

La circulation automobile sera restreinte aux riverains et aux véhicules de secours par l'installation d'une borne escamotable en son milieu.

Les cycles pourront emprunter cette liaison, sans marquage au sol. Compte tenu de la déclivité ce trajet à la montée ne concernera probablement que les vélos électriques. La question du coût de l'aménagement pour cycles a été posée, elle ne représente qu'un minime surcoût de 20.000.CHF.

Les conduites d'eau potable sont horizontales, en polyéthylène de 180 mm de diamètre en remplacement des conduites en fonte grise de 100 mm, alors que les écoulements rejoignent le coteau en aval.

La ville de Pully prendra en charge la pose de 6 lampadaires sur le Val d'Or et 12 bornes lumineuses sur le sentier rejoignant le Coteau.

Les travaux d'aménagement urbains et paysagers comportent une arborisation, une main courante en raison de la déclivité, un réaménagement de l'accès à l'église du Coteau et la création d'une petite terrasse panoramique. Un commissaire a demandé si une place de jeu était prévue ; il lui a été répondu que la déclivité ne le permettait pas.

L'examen des coûts détaillés du préavis a suscité des demandes d'explications auxquelles le Municipal de la DTSI a répondu à la satisfaction des commissaires.

Opposition:

Les propriétaires du chemin du Val d'Or, après négociations avec la Municipalité, n'ont pas fait opposition au projet.

La seule opposition actuelle est celle de Mme Micheline Rusconi, représentée par Me François Roux, avocat à Lausanne, portant principalement sur la dépréciation de parcelles jouxtant le chemin du Val d'Or mais détachées du chemin privé et ne bénéficiant pas de servitude avec les propriétaires du chemin.

L'assemblée n'ayant plus de questions on passe à la lecture des conclusions et au vote du préavis 10-2017.

Conclusions :

Dans sa séance du 15 mai 2017, la commission des finances a accepté le préavis à l'unanimité.

Dans sa séance du 15 mai 2017, la commission d'urbanisme a accepté le préavis à l'unanimité,

C'est également à l'unanimité que la commission ad hoc a accepté le préavis 10-2017.

Dans la mesure où la Municipalité prendrait la décision de demander au Conseil communal de lever l'opposition de Madame Micheline Rusconi, la commission ad hoc, à l'unanimité, soutient d'ores et déjà cette décision et propose aux conseillers d'en faire de même.

Dès lors la commission ad hoc propose aux Conseillères et Conseillers de prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully
vu le préavis 10-2017, du 12 avril 2017,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
vu les préavis de la commission des finances et celle d'urbanisme
décide

1) d'allouer un crédit de CHF 1'370'000.00 à la Municipalité, destiné à couvrir les frais nécessaires à la réalisation des travaux de renouvellement des conduites industrielles, de mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux, de la réfection de la chaussée ainsi que la création d'une liaison de mobilité douce et d'aménagements paysagers, montant à prélever sur les disponibilités de la bourse communale.

De plus, dans la mesure où la Municipalité prendrait la décision de demander au Conseil communal de lever l'opposition de Madame Micheline Rusconi, la commission se rallie d'ores et déjà à sa décision.

D'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement des dépenses selon les modalités suivantes :

- a) Par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes pour les travaux liés au réseau routier.
- b) par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes pour les travaux liés au réseau d'évacuation des eaux.
- c) par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes pour les travaux liés au réseau d'eau potable.
- d) par annuités égales sur 20 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes pour les travaux liés au réseau d'électricité basse tension.
- e) par annuités égales sur 20 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes pour les travaux liés au réseau d'éclairage public.
- f) par annuités égales sur 20 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes pour les travaux liés aux aménagements urbains.

Pour la Commission ad hoc : Ph. Haldy, rapporteur